



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Deuxième session
23-25 novembre 2005
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de la séance d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité adoptera l'ordre du jour provisoire avec les modifications nécessaires.

4. Débat de fond: décentraliser pour réduire la pauvreté

Décentraliser pour réduire la pauvreté
E/ESCAP/CPR(2)/1

La décentralisation est envisagée, tentée ou renforcée dans presque tous les pays en développement ainsi que dans les pays à économie en transition. Comme elle est pluridimensionnelle, le document (E/ESCAP/CPR(2)/1) en explique les différentes formes. Ce document contient une analyse des problèmes et défis posés par la décentralisation du point de vue de la réduction de la pauvreté, notamment à la lumière de l'expérience des pays de la région. On y propose des mesures et des politiques visant à en tirer le maximum d'avantages, tout en en réduisant les risques au minimum, en matière de réduction de la pauvreté. Les pays souhaiteront sans doute partager leur expérience en matière de décentralisation et aider à formuler des recommandations destinées à en augmenter les effets positifs pour la réduction de la pauvreté. Le Comité sera également invité à faire des recommandations à la Commission quant à l'action à mener dans le domaine de la décentralisation et de la réduction de la pauvreté.

5. Suivi de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale

Suivi de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale
E/ESCAP/CPR(2)/2

Aspects et implications statistiques du suivi de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale
E/ESCAP/CPR(2)/3

En tant que suite donnée à la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale et aux processus régionaux préalables, le document (E/ESCAP/CPR(2)/2) énoncera les actions prioritaires et les mesures à prendre pour réaliser dans les temps les objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les besoins et les attentes des pays plus faibles de la région qui connaissent des retards dus à diverses contraintes internes et externes. Ce document présentera les activités opérationnelles qui seraient nécessaires pour créer des capacités nationales permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire. Le Comité est invité donner son avis sur cette question.

Le Comité sera également saisi d'un document (E/ESCAP/CPR(2)/3) qui résumera les principales leçons à tirer de l'étude quantitative des progrès dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des buts dont ils sont assortis. Le document tiendra compte de la Réunion du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement qui aura un important rôle à jouer dans les changements à apporter aux 48 indicateurs. Le Comité est invité à formuler ses observations.

6. Questions découlant de la première session du Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté

Rapport du Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté sur sa première session
E/ESCAP/CPR(2)/4

Questions ayant trait aux pratiques de réduction de la pauvreté
E/ESCAP/CPR(2)/5

Il sera demandé au Comité d'adopter les recommandations et conclusions contenues dans le rapport du Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté sur sa première session (E/ESCAP/CPR(2)/4). Le Comité sera également saisi du document E/ESCAP/CPR(2)/5 qui fournira une mise à jour de certaines questions traitées par le Sous-Comité. Ce document contiendra aussi un résumé des résultats de la Réunion du Groupe d'experts sur le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale, tenue à Bangkok les 19 et 20 mai 2005. Le Comité est invité à examiner ce document et à donner de nouvelles indications quant aux besoins des pays membres et aux actions ou stratégies à mettre en œuvre pour réduire la pauvreté.

7. Statistiques

a) Questions découlant de la première session du Sous-Comité de statistique

Rapport du Sous-Comité de statistique sur sa première session
E/ESCAP/CPR(2)/6

Examen de questions diverses relatives aux statistiques
E/ESCAP/CPR(2)/7

Il sera demandé au Comité d'adopter les recommandations et conclusions contenues dans le rapport du Sous-Comité de statistique sur sa première session (E/ESCAP/CPR(2)/6). Le Comité sera également saisi du document (E/ESCAP/CPR(2)/7) qui fournira une mise à jour de l'évolution, aux niveaux mondial et régional, de certaines questions statistiques traitées par le Sous-Comité. Le Comité est invité à formuler ses observations.

b) Recensements de la population et de l'habitation

Les recensements de la population et de l'habitation et leur pertinence pour la décentralisation de l'élaboration des politiques et de la prise de décision
E/ESCAP/CPR(2)/8

La Commission de statistique, à sa trente-sixième session tenue du 1^{er} au 4 mars 2005, a recommandé l'adoption par le Conseil économique et social d'une résolution ayant pour effet de lancer le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 2010. Elle a souhaité que la stratégie générale adoptée pour la mise en œuvre de celui-ci se développe autant que possible sur la base de dispositifs régionaux. Le Conseil, à sa session de fond de 2005, a adopté la résolution 2005/13 du 22 juillet 2005, demandant notamment au Secrétaire général de mettre en œuvre le Programme. Le secrétariat présentera un document (E/ESCAP/CPR(2)/8) en vue notamment de l'examen du rôle vital des recensements de la population et de l'habitation dans les processus politiques et décisionnels locaux et des activités régionales prévues pour appuyer le Programme. Le Comité est invité à formuler ses observations.

c) Recommandations internationales concernant les statistiques de l'activité économique

Examen des recommandations internationales concernant les statistiques de l'activité économique
E/ESCAP/CPR(2)/9

Depuis les années 1950, l'ONU met au point et diffuse des recommandations internationales sur les statistiques concernant différents secteurs d'activité économique, tels que l'industrie, la construction et les services de distribution. Nombre de ces recommandations se trouvent dépassées par les progrès considérables de la comptabilité économique et par différentes méthodes de mesure de l'activité économique dans de nombreux pays. Un examen de la situation est en cours et le secrétariat soumettra un document (E/ESCAP/CPR(2)/9) décrivant les grandes lignes des recommandations qui pourraient être soumises à la Commission de statistique. Le Comité est invité à formuler ses observations et à donner des directives au secrétariat.

8. Planification et évaluation du programme

a) Examen du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes Pauvreté et développement, Statistiques et Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique

Examen du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes Pauvreté et développement, Statistiques et Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique
E/ESCAP/CPR(2)/10

Le document présenté par le secrétariat (E/ESCAP/CPR(2)/10) donnera le détail du travail du secrétariat pour la mise au point du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes suivants: a) Pauvreté et développement, b) Statistiques et c) Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique. Le cadre stratégique englobe le plan-programme biennal, qui comprend les objectifs, les résultats escomptés et les stratégies afférents à ces trois sous-programmes pour la période 2008-2009. Il sera mis en place un processus d'examen intergouvernemental faisant intervenir les comités thématiques, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission et la Commission elle-même, qui devrait permettre de réagir plus promptement aux besoins émergents, afin que le secrétariat puisse s'assurer que le plan-programme de la CESAP corresponde pleinement aux priorités de ses membres et membres associés. Le Comité est donc invité à examiner le document et à formuler des suggestions pour l'amélioration du plan-programme biennal, notamment pour ce qui est des objectifs, des résultats escomptés et des stratégies des trois sous-programmes ci-dessus.

b) Suivi et évaluation

Principes directeurs de la CESAP pour le suivi, l'examen et l'évaluation des programmes
E/ESCAP/CPR(2)/11

Compte tenu de l'importance que les membres et membres associés attachent à la nécessité pour la CESAP de se concentrer davantage sur le suivi et l'évaluation, éléments essentiels de la gestion fondée sur les résultats, le secrétariat présentera un document (E/ESCAP/CPR(2)/11) donnant une vue d'ensemble du mécanisme de suivi, d'examen et d'évaluation de la CESAP. Ce mécanisme répond au souhait manifesté par les gouvernements au niveau mondial que soit renforcée la priorité donnée à l'évaluation des résultats d'ensemble obtenus par l'organisation et des performances de chaque sous-programme. Le suivi et l'évaluation permettront aux membres et membres associés de suivre l'exécution de leurs engagements, d'évaluer la qualité de travail du secrétariat quant à l'application du cadre stratégique et de donner leur avis et des directives au secrétariat. Le Comité est invité à examiner le document et à formuler des observations pour aider à l'amélioration du système de suivi, d'examen et d'évaluation.

Examen d'un projet phare relevant du domaine thématique de la réduction de la pauvreté
E/ESCAP/CPR(2)/12

Le secrétariat présentera un rapport (E/ESCAP/CPR(2)/12) sur l'évaluation d'un projet phare du secrétariat intitulé: «Logement des pauvres dans les économies urbaines: renforcement des capacités des administrations locales en Asie et dans le Pacifique grâce à des communautés virtuelles connectées par l'Internet». Ce projet a pour objet la mise en place de programmes efficaces de logements sociaux en partenariat avec des organisations représentant les pauvres et des organisations de la société civile, ainsi que des établissements publics locaux de formation et de recherche. Le rapport fait le bilan des progrès déjà obtenus par le secrétariat dans la réalisation des objectifs fixés pour le projet, analyse les leçons à tirer de sa mise en œuvre et en étudie l'effet sur les bénéficiaires. Le Comité est invité à examiner le rapport et à donner de nouvelles directives pour aider à la planification des projets futurs dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

9. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

10. Adoption du rapport

Le Comité adoptera le rapport sur sa deuxième session, qui sera soumis à la Commission à sa soixante-deuxième session.

- - - - -